



Vendre une Cou-clair du Berry

L'arrivée de nouveaux éleveurs est très importante pour le dynamisme de la race. Ce document a pour objectif de permettre que la vente se déroule au mieux pour **assurer le suivi des animaux par la suite**, qui est essentiel au développement de la population de Cou-clair du Berry.

Ce mode d'emploi concerne les ventes d'animaux à de nouveaux éleveurs, n'ayant jamais eu de Cou-clairs du Berry. Si la personne à qui vous vendez des animaux possède déjà des chèvres enregistrées auprès de l'association, la seule étape nécessaire est la transmission de la fiche d'informations généalogiques.

Attention : ce guide vous présente les spécificités d'une vente de Cou-clair du Berry ; les obligations générales liées à la vente d'un caprin ne sont pas détaillées ici.

L'ACHETEUR

Chacun reste bien entendu libre de vendre à qui il le souhaite. Cependant, afin d'assurer les meilleures conditions pour le développement de la race, quelques critères viennent s'ajouter à ceux que vous appliquez déjà pour choisir les acheteurs de vos animaux. Deux points d'engagement de l'acheteur sont propres à la Cou-clair, et sont **importants à préciser à un potentiel acheteur** :

- **La reproduction** : afin de faire progresser la population, il est essentiel de faire se reproduire les chèvres avec un bouc cou-clair (>75% de génétique CCB). La reproduction en elle-même est souvent une contrainte pour les particuliers ; pour les éleveurs professionnels, il s'agit plutôt de s'assurer qu'ils souhaitent bien mettre un bouc Cou-clair avec leurs chèvres. Ne pas hésiter à les orienter vers l'URGC pour choisir un bouc, ou pour bénéficier d'un appui pour emprunter un bouc dans le cas des particuliers qui ne souhaitent pas en avoir un toute l'année.

- **Le suivi du cheptel** : les éleveurs s'engagent à renvoyer tous les ans la mise à jour de leur cheptel, en précisant les animaux morts, vendus, et en déclarant les naissances. Il est nécessaire de connaître les deux parents pour chaque animal, afin d'assurer un suivi de la généalogie et de connaître leur pourcentage de génétique CCB.

Nous vous incitons donc à bien détailler ces deux points qui sont spécifiques à la Cou-clair à un acheteur potentiel, et à vous assurer que la personne est prête à les respecter. Il est possible de réorienter quelqu'un vers l'achat de chèvres de réformes ou de boucs/chevreaux castrés à bas pourcentage!) si ces conditions ne leur conviennent pas.

Tous les engagements sont détaillés dans la fiche 3 - Charte d'élevage et engagements, que nous vous incitons à **envoyer à un potentiel acheteur** avant la vente.

Si vous ne trouvez pas d'acheteur qui est prêt à respecter ces conditions, n'hésitez pas à vous **tourner vers les administrateurs de l'ARCCB ou la salariée de l'URGC** qui compilent les demandes d'achat de chevrettes reçues par l'association.

LES INFOS A FOURNIR A L'ACHETEUR

Fiche d'informations généalogiques remplie (cf ci-dessous)

Le plus important lors d'une vente d'animaux est de fournir à l'acheteur les informations de généalogie : numéros de boucles et nom des deux parents, % de génétique Cou-clair du Berry. Ces informations doivent impérativement être liées à l'identification de l'animal vendu. Que ce soit encore un tip tag, une boucle définitive, ou même un nom sur un collier, l'important est que l'acheteur puisse être sûr de la correspondance (attention, on rappelle tout de même que la réglementation impose que les animaux aient leurs boucles définitives lors de la vente).

Les données sur le pourcentage de génétique Cou-clair du Berry de vos animaux sont indiquées sur le tableau de déclaration de cheptel annuelle que la salariée de l'URGc vous envoie tous les ans. En cas de doute, n'hésitez pas à la contacter.

N'hésitez pas à expliquer à l'acheteur que les CCB n'ont maintenant pas de génétique Cou-clair d'origine à 100%, qu'un animal est considéré comme Cou-clair du Berry à plus de 75%, quelle que soit son apparence, et que pour les femelles, même en dessous de ce pourcentage tous les animaux sont précieux pour le développement de la race !

Livret de bienvenue

Le livret de bienvenue donne toutes les informations condensées à propos de la Cou-clair, du fonctionnement de l'association, des engagements... Vous pouvez compléter le livret avec les fiches détaillées, numérotées de 1 à 8, donnant les informations détaillées sur la plupart des thématiques liées à la Cou-clair. N'hésitez pas à renvoyer la personne vers le site internet www.couclairduberry.fr

Bulletin d'adhésion, en expliquant que l'adhésion est essentielle pour que l'association fonctionne et que le projet de sauvegarde progresse.

N'oubliez pas d'informer l'acheteur que ses coordonnées seront transmises à l'URGc, et qu'il recevra un tableau à remplir dans l'été avec les informations concernant ses animaux. Ce tableau sera ensuite à mettre à jour chaque année.

LES INFOS A NOUS TRANSMETTRE

Les coordonnées de l'acheteur, qui nous permettront de le recontacter pour assurer le suivi de son troupeau. Les informations à nous transmettre sont le **nom, la commune, le mail et le téléphone**.

Sans cela, impossible de suivre les animaux vendus, **n'oubliez surtout pas cette étape!**



Association pour le renouveau de la
Chèvre Cou-clair du Berry

www.couclairduberry.fr
contact@couclairduberry.fr



Union pour les ressources génétiques du
Centre-Val de Loire

www.tresorsvivantsducentre.com
chevreclair@urgcentre.fr

Fiche d'informations généalogiques

Vente de Cou-clairs du Berry

Lors d'une vente d'animaux, ces informations de généalogie doivent impérativement être transmises à l'acheteur.
Ce sont elles qui lui permettront ensuite de déclarer ses animaux et de gérer la génétique de leur cheptel.

Identification de l'animal *	Nom de la mère	Boucle de la mère	% de génétique Cou- clair du Berry de la mère **	Nom du père	Boucle du père	% de génétique Cou-clair du Berry du père **

* Ces informations doivent impérativement être liés à l'identification de l'animal vendu. Que ce soit encore un tip tag, une boucle définitive, ou même un nom sur un collier, l'important est que l'acheteur puisse être sûr de la correspondance entre les informations de généalogie et ses animaux.

** Les données sur le pourcentage de génétique Cou-clair du Berry de vos animaux sont indiquées sur le tableau de déclaration de cheptel annuelle que la salariée de l'URGC vous envoie tous les ans. En cas de doute, n'hésitez pas à la contacter.

